

FORMATION – 2024

ATTESTATION DE FORMATION SPECIALISEE AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE EN SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES (SSE)

Annexe 9 : Prise en charge des patients victimes d'agents NRBC

Objectifs :

- Acquisition de connaissances nécessaires à la prise en charge des patients victimes d'agents NRBC en lien avec les recommandations françaises de bonnes pratiques
- **Personnels concernés :** Professionnels de santé et personnels des SAMU/SMUR, structures d'accueil des urgences et autres structures de soins des établissements de santé, chargés d'assurer la prise en charge des patients victimes d'agents nucléaires, radiologiques et chimiques.
- **Pré-requis:** Module « Décontamination hospitalière d'urgence et moyens de protection individuels et collectifs NRBC » de l'attestation de formation spécialisée aux gestes et soins d'urgence en situation sanitaire exceptionnelle.

Contenu du programme (Arrêté du 1 juillet 2019)

- Identifier un risque NRBC dès la régulation médicale ou à l'accueil des urgences à partir des éléments de contexte, des moyens de détection et recueil des signes cliniques ;
- Maîtriser les mesures de protection individuelle et collective permettant d'éviter un transfert de contamination ;
- Connaître les principes de prise en charge des patients en pré hospitalier et en intra hospitalier et de traitements des intoxications par agents nucléaires, radiologiques et chimiques ;
- Connaître les principes de décontamination d'urgence et les indications de décontamination approfondie ;
- Savoir assurer sous équipements de protection individuelle, le triage et la prise en charge des patients en urgences vitales tout en procédant aux mesures de décontamination (mise en condition, administration d'antidotes) ;
- Connaître les indications et savoir administrer les médicaments antidotes disponibles dans les postes sanitaires mobiles et les autres moyens projetables.

Méthodes pédagogiques

- Basées sur des méthodes de pédagogie active et support multi médias
- Opérationnelle adaptée et contextualisée au mode d'exercice des participants et au lieu d'exercice

Evaluation et validation des acquis

- Vérification en post formation de l'acquisition des connaissances nécessaires et adaptées suivant son rôle dans le cadre du plan blanc ou plan bleu de son établissement
- Délivrance d'une Attestation de formation spécifique correspondant au module 2

Intervenants/Concepteur

Médecin référent SSE CHU :
Cadre de Santé CESU
Enseignants et formateurs relais zonaux du CESU 42

Organisation et coût de la formation

Nombre de stagiaire : 12 personnes par groupe
Organisation CESU 42 –
Hôpital BELLEVUE Pavillon 16
42055 – SAINT ETIENNE cedex 2
Salle CESU hôpital Nord– Accès PMR
Durée de la formation : 7 heures
Coût de la formation : Nous contacter

Dates et lieu de la formation

Nous consulter

Inscription et renseignements

Date limite d'inscription : 15 jours avant le début de la formation

Contact : Mr OUCHENE
Responsable CESU42
Téléphone : 04 77 12 72 57
Téléphone secrétariat : 04 77 12 09 34

Email : cesu42@chu-st-etienne.fr